

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

-en exercice : 11 -présents : 11 - absent excusé : /

– absent : / -votants : 11 -pour : 11 -contre: / -Abstention: /

**L’an deux mil vingt, le 14 septembre à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 septembre 2020,
s’est réuni à la Salle des fêtes, sous la présidence de
Monsieur Michel BRIENT, Maire.**

**Présents: Mrs BRIENT, BAUDAT, DEPONT, BONNET,
Mmes BONNISSEAU, DEBRAIS, Mr GUIMBAUD,
Mme LEMORT, Mrs MOREAU, SALMON et SOMMIER.**

Absent excusé: /

Absent: /.

Mr SOMMIER a été désigné secrétaire de séance.

Délibération N°2020-09-05: - Avis sur le projet de parc éolien sur la commune de La Chapelle-Saint-Laurian.

Un projet d’implantation d’un parc éolien « Le Jusselin » comportant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison électrique sur la commune de La Chapelle-Saint-Laurian est soumis à enquête publique du 25 septembre au 27 octobre 2020 inclus.

La commune de BOUGES-LE-CHATEAU étant située dans un périmètre de 6 km du lieu d’implantation du projet, est appelée à donner son avis.

Les conseillers municipaux, après étude du dossier et après en avoir délibéré, n’émettent aucune observation concernant ce projet d’implantation d’éoliennes.

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication le
Le Maire,
Michel BRIENT.

Pour copie conforme,
A BOUGES LE CHÂTEAU, le 16 septembre 2020.
Le Maire,
Michel BRIENT

